

COURRIEL

Repentigny, le 2 novembre 2017

Objet : Demande d'accès concernant le lot 1 981 710, cadastre du Québec à Laval anciens lots (Saint-Francois-de Sales)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 20 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 1^{er} avril 1998 et 2 croquis, 4 pages

Par ailleurs, nous vous informons qu'une lettre du 9 décembre 1996 relève davantage de la ville de Laval. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Me Chantal Sainte-Marie
1, Place du Souvenir C.P. 422, succ. St-Martin
Laval (QC) H7V 3Z4
Tél. : 450 978-3951 Téléc. : 450 978-3966

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre aux autres points de votre demande.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Bureau régional de Lanaudière

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

c. c.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7430-13-01- 00 871 00

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 97-02-26

HEURE: arrivée: 14H30

départ: 16H00

. INSPECTEUR : OLIVIER ROOSENS

. LIEU INSPECTÉ: Cours d'eau Mignerons

À partir de la rue Duchesneau, vers l'Est
St-François, Laval

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 11

CARTES : 2

. BUT: Vérifier si les travaux de NETTOYAGE se font selon le Guide.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- Au bout de la rue Duchesneau se trouve le cours d'eau Mignerons.
- Au bout de la rue, je ne vois pas de roulotte de chantier mais il y a un godet de pelle mécanique ainsi que 2 plaques d'acier.
- Le niveau de la rue est au dessus de celui du cours d'eau.
- Entre la rue et le cours d'eau, je constate que, sous la couche de neige, le sol a été remanié. Il s'agit des sédiments excavés.
- La pelle mécanique a travaillé au sud du cours d'eau, le sol est dérangé sur une largeur de 10 m. à partir du dessus du talus (voir photos 1 à 3).
- Le terrain environnant est surtout composé de champs (terrains plats, pas de haute végétation).
- Une couche de neige recouvre le sol et il m'est donc difficile d'identifier la nature et l'ampleur des travaux effectués. De plus, le cours d'eau est gelé avec glace et neige en surface qui sont opaques et ne permettent pas de voir l'aspect du lit, du profil ou des berges.
- J'observe, à travers la neige, des plantes herbacées et arbustives dans la pente du talus (voir photos 1, 2 et 5) ce qui laisse croire que la berge, au dessus du niveau d'eau actuel, n'a pas été touchée.
- Les sédiments excavés sont déposés à au moins 10m. du cours d'eau. Ils sont mis en tas et forment un talus serpentant parallèlement au cours d'eau (voir photos 3 et 5). Si ces sédiments ne sont pas ramassés ou étendus, ils vont gêner l'écoulement des eaux de ruissellement. De plus, s'ils ne sont pas revégétalisés et/ou stabilisés, ils vont émettre des matières en suspension dans le cours d'eau.
- Il y a quelques ponceaux qui traversent le cours d'eau. Ils sont faits de vieux réservoirs en acier dont on a découpé les parois aux extrémités. Un a été retiré et se trouve avec les sédiments excavés (voir photo 6). J'ai aussi observé plusieurs tas de pierres grosseur 100 à 200 mm.. Elles serviront probablement à la réfection ou solidification des ponceaux (voir photo 7).
- Vers 3H00, après 1 à 2 km., j'aperçois la pelle mécanique et 2 petits bulldozers mais, en arrivant, les 2 bulldozers s'éloignent laissant la pelle en marche. Les travailleurs montent ensuite dans un pick-up et s'en vont vers le nord.
- Le terrain, tout autour, a été gratté et la neige poussée plus loin (voir photos 8 et 9). S'il s'agit de champs à être cultivés, retournés et semés au printemps, ce n'est pas grave mais s'il s'agit de terrains en friche, toute la couverture végétale a été détruite, favorisant l'érosion et la dispersion de matières en suspension.
- Dans le cours d'eau, c'est un amalgame de glace broyée, de sol, de matière en suspension et de débris végétaux (voir photos 10 et 11).
- À cet endroit, la berge a été entamée par un coup de pelle et il n'y a plus de végétation dans la pente (voir photo 11). Il y a risque d'érosion et d'éboulement.
- Sur le talus, à côté de la pelle, il y a un télescope d'arpentage sur trépied ainsi qu'un jalon gradué.

1997-03-26 à 11H15

- Je communique avec M. Pierre Leprohon de Ville de Laval (bur.: 662-7483, cell.: 749-5927), je lui dit que le dossier des travaux a été égaré et je lui demande quelques informations suite à mon inspection du 97-02-26.
- Il me dit que les travaux sont arrêtés depuis le 97-02-28 à cause de la température et du niveau de l'eau, que la roulotte et la machinerie ont été enlevés, que les travaux de nettoyage et autres ne sont pas finis et qu'ils vont reprendre dès que le temps le permettra (sol capable de supporter la machinerie, fin période de dégel pour le transport des équipements,...), vers mai-juin.
- À ma demande, il me dit qu'il va m'informer une semaine avant le début des travaux pour qu'on puisse se rencontrer sur place.
- Les travaux de nettoyage s'effectuent sur 4 km et la roulotte a déménagé 3 fois. Ils utilisent des chemins d'habitants pour accéder au cours d'eau.
- En plus du nettoyage, il y a l'installation de 23 enrochements pour la sortie de fossés, 2 perrés et d'autres travaux de stabilisation, pour un total de 33 000 \$.
- Il me dit que les pierres vont servir pour les ponceaux et que certains vont être refaits.
- Il me dit qu'il n'y a pas de fosses à sédiments et qu'il n'a jamais été question de bottes de foin (ni d'autres systèmes) pour intercepter les matières en suspension émises lors des travaux.
- Les travaux ne constituaient que du nettoyage. Le cours d'eau avait déjà été reprofilé et les cotes de niveau du lit sont connues.
- Ils ont enlevé à peu près 1 pied de sédiments dans le ruisseau.
- Les sédiments ont été déposés, avec l'accord des agriculteurs, sur les terrains avoisinants qui sont des champs cultivés. Au printemps, ils vont être étendus sur 150 pieds tel que demandé par les agriculteurs (ils serviront d'engrais).
- Vu qu'il s'agit de champs cultivés, aucune revégétalisation n'est prévue par ville de Laval. Les agriculteurs ensementeront la bande riveraine avec leur culture.

Gouvernement du Québec

Ministère de l'environnement et de la faune

Direction régionale de Laval

- Lui, supervisait les travaux et les plans ont été élaborés par un consultant qui venait sur place 1 fois par semaine. Le consultant possède copie de la soumission, des comptes-rendus de réunions ainsi que la liste des points (cotes de niveau).

consultant : Urgel, Délisle et al
A/S
bur.: 1(514)584-2207
cell.: 943-8469

1997-03-26 à 11H50

- Roger Vallée, de Ville de Laval, m'appelle.
- Il veut savoir le pourquoi de mon appel. Je lui dit que, suite à mon inspection générale, je voulais des informations supplémentaires parce que le dossier s'est égaré car il n'y avait pas de C.A. à émettre et l'analyste l'a renvoyé dans la machine.
- Il me dit que si le consultant n'est pas capable de me fournir un exemplaire des documents il va m'en faire une copie.

1997-03-27 à 13H45

- Je communique avec _____, consultant.
- Il me dit qu'il va voir s'il peut m'envoyer des copies ou bien je devrai m'adresser à Ville de Laval. Il me rappellera là dessus.
- En principe, les travaux de dragage sont complétés mais, au printemps, une révision des niveaux et des travaux (état des berges, etc.) sera faite.
- Lui, s'occupe de la supervision des travaux mais c'est _____ qui a préparé le dossier.
- Il ne peut pas me dire si des mesures de mitigation ont été prévues et/ou mises en place. À vérifier avec le devis.
- Il me dit que les sédiments sont sur des champs et qu'ils vont être régalez au printemps, que le terrain va être revégétalisé par les agriculteurs mais ne peut pas me dire si une bande riveraine va être gardée, ni sa largeur, ni qui s'occupera de sa revégétalisation, ni du type de végétation semée.

1997-03-27 à 14H20

me rappelle et me dit que c'est Ville de Laval qui possède les documents à jour (car il y a eu des modifications) et que je doit m'adresser à elle si j'en veut copie.

3. CONCLUSION

- Difficile de voir l'ampleur et la nature des travaux effectués à cause du couvert de glace et de neige.
- En général, la végétation est préservée jusqu'en haut du talus.
- Le terrain, à partir du dessus du talus, est perturbé mais il s'agit de champs qui vont être cultivés au printemps.
- Les sédiments excavés sont mis en tas à 10 m. du cours d'eau. Ils vont être étendus au printemps.
- Il n'y a aucune mesure de protection ni de mitigation pour les particules et sédiments mis en suspension lors du dragage.
- Les travaux sont interrompus à cause des conditions climatiques (dégel, sol mou, terrains inondés, ...). Ils vont reprendre à la fin du printemps et le MEF sera prévenu pour une inspection conjointe.

4. RECOMMANDATION

- Attendre exemplaire ou copie des documents.
- Prévoir une inspection lors de la reprise des travaux (attendre des nouvelles de Laval).

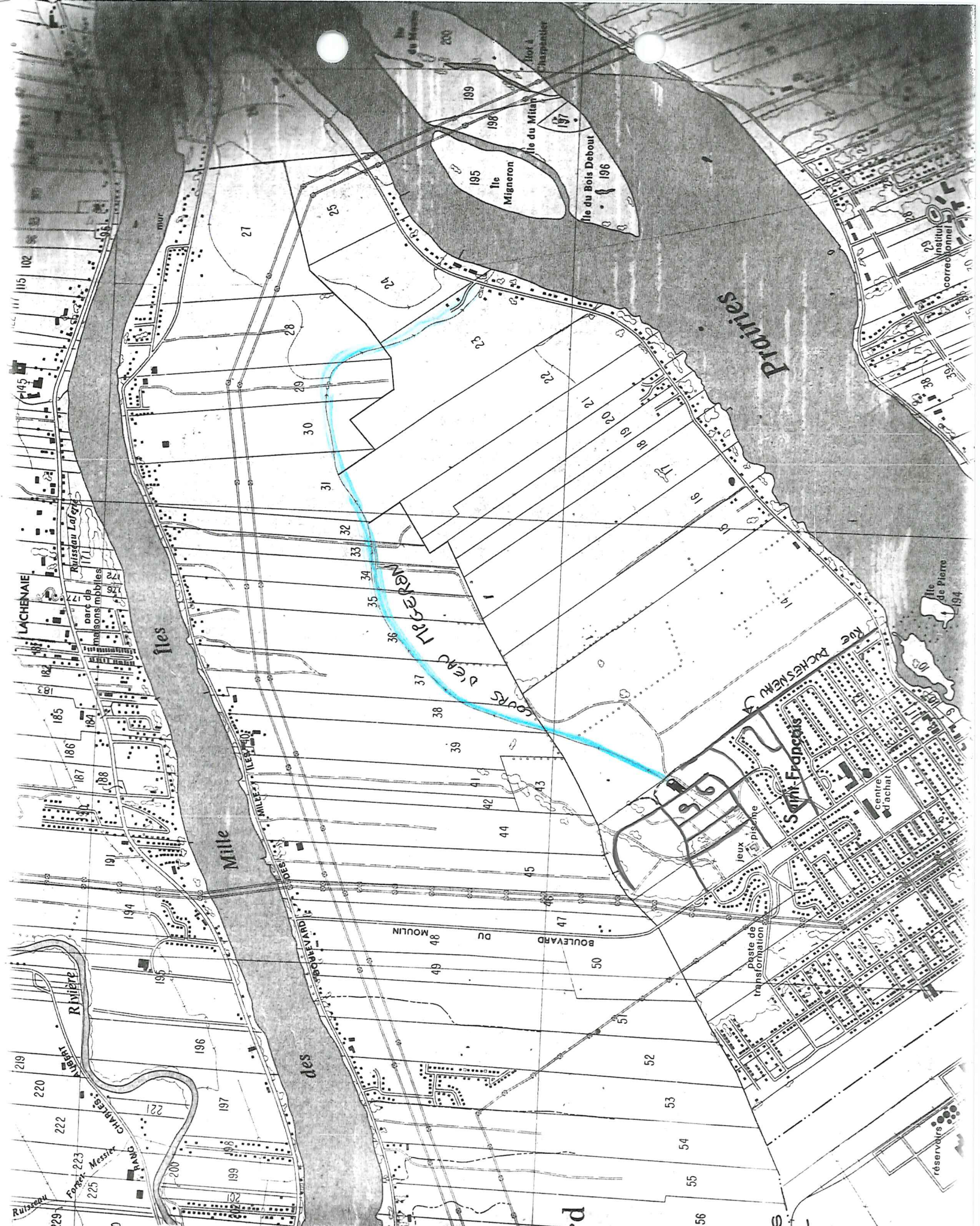
5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : OLIVIER ROSENS  DATE: 97-03-26

. VÉRIFIÉ PAR : ALAIN ROCHON  DATE: ~~98~~ 04-01

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR :

Ne pas faire d'inspection en 1998 puisque les travaux sont terminés depuis près d'un an et que les rives sont fort probablement revégétalisées. Toutefois, il fallait faire le suivi avec la ville ~~avec~~ au printemps 97 afin de faire une inspection à ce moment. T'assurer que tes rapports d'inspection me acheminés plus rapidement après la rédaction (2 jours max.)



7430 - 13-01-00 871-00

[Handwritten signature]

